



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat Régional Grand Centre**

Compte-rendu de l'audience syndicale en DIR Grand Centre du 7 juillet 2016

Administration : madame STISSI, DIR ; monsieur GARDANNE, DIRA ; madame MORELOT, DRH ; monsieur FERRON, DRHA.

Syndicats : CGT-PJJ, UNSA-PJJ, CFDT, SNPES-PJJ/FSU

Notre délégation : Philippe AYMARD, Co-Secrétaire Régional ; Christine LAOUES, Co-Secrétaire Régionale et Laurent TISSIER, Trésorier Régional.

Points abordés à la demande des organisation syndicales :

- insertion et devenir des PT
- statut des RUE
- situation des services

Insertion : devenir du corps des PT et des UEAJ

SNPES-PJJ/FSU : Nous avons fait part de la stupéfaction et de l'incompréhension des agents de tous les services suite l'annonce du DRH national de la fin du corps des PT, à l'occasion de la CAP de ce corps. Le sentiment d'incompréhension est d'autant plus fort que lors du Comité Technique Central Insertion de la PJJ, aucune annonce n'avait été faite en mars. Notre inquiétude et notre questionnement portent sur le devenir en premier lieu des nombreux contractuels en poste dans les UEAJ et si cette annonce se confirme de leur devenir, si les postes budgétaires permettant leur rémunération étaient supprimés. Au delà de ce point, nous sommes extrêmement inquiets pour le devenir des UEAJ sans la présence des PT. Les autres OS présentes ont exprimé des questionnements de même nature.

Administration : Elle n'a pas à son niveau d'information complémentaire. Il n'y a pas eu de recrutement par concours de PT depuis 9 ans. Dans le cadre de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui réorganise le périmètre des régions et redistribue les compétences des collectivités territoriales, la formation professionnelle revient aux régions. Dans cette nouvelle situation, le Ministère des Finances interroge les doublons : présence d'un corps dédié à la formation professionnelle à la PJJ. Cette réalité serait incompatible avec la nouvelle loi. La DIR regrette que cette annonce n'ait pas été faite au CTC Insertion, car selon elle, la note insertion découle directement de la nouvelle répartition des compétences. L'administration régionale se veut rassurante sur le devenir de l'insertion à la PJJ et sur celui des UEAJ.

SNPES-PJJ/FSU : cette décision reste incompréhensible. Si on peut tenter de comprendre la logique financière de Bercy qui chasse les doublons, mais que notre ministère ou celui de l'Éducation Nationale puisse imaginer que nos jeunes pourraient être pris en charge ailleurs, c'est illusoire !

L'administration : elle nous rappelle qu'avant, l'insertion n'existait pas à l'éducation surveillée, sauf au sein de gros internats. Les embryons d'UEAJ sont venus après et l'insertion s'est développée dans les années 80. Elle reste optimiste sur la capacité de notre institution à faire face aux changements.

SNPES-PJJ/FSU : c'était effectivement une autre époque. L'accès à l'emploi était aussi moins difficile. Les PT tiraient vers le haut les UEAJ et étaient garants de la qualité de la formation ou pré-formation dispensée. Pour nos jeunes, ce qui fait la grandeur et l'utilité de l'enseignant c'est sa capacité à allier l'éducatif et la maîtrise du geste technique. Les jeunes savent que le PT va leur amener un savoir.

C'est la logique à l'œuvre au niveau politique qui a changé : on abandonne la compétence de la formation professionnelle aux collectivités régionales sans forcément leur donner les moyens afférents et le regard sur les mineurs en difficulté n'est plus le même que dans les années 80. Résultat, on va les laisser sur le bord du chemin.

L'administration : suite à des interrogations des OS sur le devenir des titulaires en poste, l'administration précise qu'il n'y aura pas à sa connaissance de plan de redéploiement des PT. La DPJJ veut les accompagner vers d'autres perspectives d'emploi mais elle n'a pas en l'état d'informations plus précises. La question la plus immédiate concerne le devenir des ANT. Elle n'a pas d'instruction précise pour l'instant sur les renouvellements de contrats. Elle pense que cette question n'est pas à l'ODJ pour 2016. Au niveau des budgets, pour l'instant les UEAJ ne sont pas touchées, ce sont les UEHD de la région qui vont être impactées par des restrictions en moyens.

SNPES-PJJ/FSU : ces réponses ne sont pas très rassurantes. Pour nous comme pour les autres OS de la région restent en suspens des points essentiels : que devient le versement de l'ASP aux jeunes, lié au statut de centre de formation des UEAJ et à la présence de PT? qui prendrait en charge les ateliers en lieu et place des PT? La DPJJ vient de faire un annonce brutale sur le corps des PT mais on ne voit pas où elle va. Cela donne l'impression d'une absence de vision claire et de décisions qui se prennent ailleurs. "Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement !" On n'en est pas là manifestement. L'inquiétude reste de mise dans les services, car on ne voit pas la ligne que suit l'administration. Les agents sont échaudés par tous les loups qui sont sortis du bois ces dernières années à la PJJ. Nous avons quand même connu la fermeture de près de 60 % des UEAJ lors du quinquennat précédent.

Statut des RUE

L'administration : la situation est bloquée pour l'instant. Il y a eu des pistes explorées et des promesses faites non tenues. On en paie aujourd'hui le prix. Un mouvement émerge au sein des RUE par rapport à cette situation. Au niveau Grand Centre, il y a un déficit de RUE : sur 42 postes, 17 ont été présentés à la mobilité et seul un a été pourvu. Une partie des RUE contractuels en poste fera l'objet d'un renouvellement, à priori tous sauf 3.

SNPES-PJJ/FSU : sur la question, il y a un fort mécontentement des collègues. Le compte n'y est pas. On a pensé et on vient de le faire encore les missions et les règles d'emploi de ces agents sans l'adosser à un statut. On a créé cette fonction, qui remplace les anciens

directeurs au niveau des unités sans leur donner de véritables garanties d'avenir. Le projet de créer un grade supplémentaire en haut du corps des CSE est une impasse.

L'administration : le DGAFP ne veut pas de ce statut.

SNPES-PJJ/FSU : Alors il faut aller au fond du dossier et raccrocher ces collègues au corps des directeurs. C'est le sens de l'appel des RUE parti de notre région en juin et qui va prendre de l'ampleur. Nous appuyons ce mouvement, comme nos camarades de la CGT. Les RUE jouent un rôle central dans la hiérarchie, ils sont les seuls cadres en proximité des équipes. L'administration du Ministère doit prendre le dossier à bras le corps et le traiter sérieusement.

État des services de l'inter-région

UEMF (unité éducative multifonctions) de Bourges (18):

Le projet d'expérimentation porté par la DT sur le territoire Touraine/Berry visant à créer une unité comportant à la fois une fonction d'insertion et une autre d'hébergement diversifié, rattachée à l'EPE de Bourges est abandonné. L'administration fait le constat que les personnels ne se sont pas saisis de l'idée. Il est précisé que l'administration pensait le projet intéressant mais qu'il devait se faire à moyens constants.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, c'était un OVNI. Il y a des besoins en terme d'insertion sur le Berry et d'hébergement diversifié sur le territoire, mais ces fonctions doivent être prises en charge par une mission HD, voir une unité et par une UEAJ de plein exercice. De plus, le fait de le faire à moyens constants condamnait le projet d'emblée. La CGT de son côté a regretté que ce projet « novateur » n'est pas pu être mené à terme. La fin de ce projet ne menace pas l'UEHC de Bourges que certains dénomment l'unité orpheline. L'administration confirme que son existence n'est pas remise en cause par la DPJJ.

CEF de Châtillon sur Seine 21):

Notre syndicat a alerté l'administration sur la situation extrêmement inquiétante pour les jeunes et les personnels depuis le début juin (échange de courriers entre le syndicat et la DT et le DS). Depuis des mois, la charte des temps n'est pas mise en œuvre par l'encadrement et les collègues s'épuisent semaine après semaine sans visibilité sur l'organisation de leur travail. Il y a déjà eu deux démissions, une bonne moitié de l'équipe qui a exprimé le souhait que leurs contrats ns soient pas renouvelés à la rentrée... Nous n'avons jamais vu cela depuis l'ouverture de l'établissement.

Nous demandons à l'administration de nous dire qu'elle sont les droits des agents qui ont fait savoir dès fin juin qu'ils ne souhaitent pas qu'on leur fasse de nouvelles propositions. Il faut préciser qu'ils se sont positionnés tôt à la demande de la DT 21/71 pour que celle-ci puisse engager éventuellement des recrutements anticipés Ont-ils droit à l'ARE (allocation de retour à l'emploi) ?

L'administration nous demande quelques jours pour examiner la situation et répondre aux agents ainsi qu'à notre demande. Sur la question de la sécurité des jeunes et des personnels, la DIR s'engage à prendre toutes mesures nécessaires, y compris la fermeture, si la hiérarchie locale leur signalait des difficultés. La DIR explique que depuis la précédente fermeture l'été dernier, suite à un problème de management, l'équipe a

bénéficié d'un soutien important de l'administration (formation, remontée progressive des accueils, recrutement d'un trinôme de direction à titre expérimental, comme à la Chapelle-Saint-Mesmin). L'administration dit que depuis mars, malgré une bonne volonté des agents, on assiste à un « effondrement de l'équipe » par manque de professionnalisme. L'administration dit que la direction a fait ce qu'elle a pu. L'établissement va bénéficier de crédits PLAT permettant de passer l'été.

La DIR nous apprend qu'il y a un projet au niveau de la DPJJ de mandater un cabinet privé pour « constituer un vivier de recrutements » pour deux CEF : Châtillon sur Seine et Montfavet. Concernant l'affectation de stagiaires, il devrait y avoir sur le CEF 1 stagiaire troisième voie et trois sur titre pour 2016/2017

Pour notre part, nous mettons en garde l'administration sur de nouvelles affectations de stagiaires sur cet établissement qui dysfonctionne gravement et n'est manifestement pas en situation d'accueillir des stagiaires dans de bonnes conditions. Plusieurs situations de stagiaires en grande difficulté ces trois dernières années devraient servir de leçon.

EPE 51/08:

Suite à des problèmes internes (incidents entre agents) à l'UEHC de Charleville, l'administration a demandé à la section d'audit de contrôler le service. Un rapport provisoire a été rendu. Il va y avoir une phase contradictoire fin août. Le rapport définitif sera rendu à la mi-septembre. Les services de la région connaissent un déficit de management important que cela soit dans les hébergements ou dans les services de MO. Les organisations syndicales seront destinataires des conclusions et préconisations de cet audit.

UEHC de Chartres (28):

Des agents ont écrit individuellement puis collectivement à l'administration sur la question de la NBI. Elle est attribuée à une partie de l'équipe et pas à une autre, créant une iniquité de traitement inacceptable, à missions égales. Le SNPES-PJJ/FSU demande à ce que la question soit étudiée sérieusement et qu'on fasse droit à la demande des agents lésés. L'administration s'engage à étudier la question et à répondre aux agents.

UEHD de Chaumont (52):

Les personnels du service ont interpellé les OS sur leurs conditions de travail, dans des locaux pas finis. Ils subissent notamment les poussières de plâtre. De plus ils ne disposent pas d'un cahier hygiène et sécurité. L'administration précise que les travaux devaient être finis avant l'été. Elle va prendre contact avec la DT pour faire le point et demander au service de se mettre en conformité en terme d'HS.

UEMO Chaumont (52):

Un poste d'ASS et 1/2 poste de psychologue ne sont pas remplacés sur le service malgré l'engagement pris en CTIR en novembre 2015 de maintenir les moyens de ce service, naissant du regroupement de l'ancienne UEMO de Saint-Dizier et de celle de Chaumont. L'administration met en avant un PAE extrêmement contraint pour expliquer son retrait de moyens en ETP. Elle avance également un niveau d'activité insuffisant de l'unité. Elle nous informe que cette situation sera revue par Grand Est, après le 1 janvier 2017 date du retour de Champagne Ardennes dans leur giron. Ils sont, semble-t-il, plus à l'aise avec leur

PAE. sur la question du projet de service, elle compte sur l'arrivée d'un DS titulaire pour rattraper le retard en la matière.

Pour notre part, nous nous insurgeons contre le sort réservé à cette équipe qui, après une fermeture douloureuse, un retard pris par l'administration dans la mise en place des projets de service et territorial, doit subir des baisses de moyens. Cette "mise en tension", pour reprendre les termes même de l'administration, de l'UEMO du 52, comme pour les UEMO de l'ensemble des territoires, est incohérente et incompatible avec l'idée même de milieu ouvert socle.

UEHDR de Nevers (58):

L'administration informe les OS qu'elle compte ne pas renouveler deux postes d'éducateurs sur 4 vacants. Elle estime que cette équipe ne fonctionne pas correctement en privilégiant le collectif sur l'HD. Elle souhaite une mobilisation autour du projet de service et d'une nécessaire remontée des prise en charge.

<p>Courriel: srcentre.bourgogne.snpespjfsu@gmail.com Correspondance: SNPES-PJJ/FSU Grand Centre 45 rue Parmentier 21000 DIJON site :http://srcentrebourognes.wix.com/snpespjfsugdcentre Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)</p>
--

